

Répertoire national des certifications professionnelles  
**TP - Technicien(ne) de maintenance industrielle**  
**Active**

N° de fiche

**RNCP211**

**Nomenclature du niveau de qualification :** Niveau 4

**Code(s) NSF :**

- 250r : Maintenance d'équipements, dépannage de matériel électroménager

**Date d'échéance de l'enregistrement :** 09-01-2021

### CERTIFICATEUR(S)

Nom légal	Nom commercial	Site internet
Ministère chargé de l'Emploi	-	-

### RÉSUMÉ DE LA CERTIFICATION

#### Activités visées :

En référence aux normes industrielles, le (la) technicien(ne) de maintenance industrielle réalise toutes les actions, durant le cycle de vie d'un équipement, destinées à le maintenir ou à le rétablir dans un état dans lequel il accomplit la fonction requise.

Ses activités visent trois grands objectifs :

- redémarrer un équipement en panne le plus vite possible : c'est la maintenance corrective, qui consiste à poser un diagnostic, à réaliser la réparation par des actions appropriées, puis à remettre en service ;
- éviter l'apparition de pannes : c'est la maintenance préventive, constituée de contrôles, de relevés, de nettoyage et d'échanges. On distingue les maintenances préventives systématique et conditionnelle ;
- améliorer la disponibilité des équipements industriels en réalisant des modifications techniques ou organisationnelles sur les actions de maintenance et de production : c'est la maintenance améliorative.

De manière ponctuelle, le (la) technicien(ne) participe à l'implantation de nouveaux équipements et aux travaux neufs de l'entreprise.

Il (elle) rédige les principaux documents opérationnels de maintenance et rapporte à sa hiérarchie, généralement le responsable maintenance, qui définit ses actions au travers d'un planning et du plan de maintenance. Il

(elle) forme le personnel d'exploitation.

Les « équipements industriels » font référence à un ensemble de machines liées entre elles pour assurer une production. Elles sont construites pour une exploitation professionnelle en conditions parfois sévères de cadences et d'environnement et sont constituées de composants de technologies multiples.

Les conditions d'exercice de l'emploi se caractérisent par la prédominance de tâches pratiques réalisées au plus près des équipements qui implique une mise en œuvre active de la prévention des risques. Les lieux d'intervention sont très différents d'un secteur à l'autre : atelier, site de production, salle propre. Une capacité d'adaptation est donc requise avec des conditions de travail parfois exigeantes : travail en hauteur, dans le bruit où la prévention des risques y est essentielle.

Le métier est fortement connoté « service » avec des échanges de type « client-fournisseur ».

Les métiers de la maintenance impliquent de la disponibilité ; l'emploi est souvent assorti d'astreintes, de travail de nuit et de week-end et il peut y avoir des dépassements d'horaire afin d'assurer la remise en production d'un équipement industriel stratégique.

### **Compétences attestées :**

1. Réparer les éléments électrotechniques et pneumatiques d'un équipement industriel

Remettre en état ou réaliser un échange fonctionnellement équivalent des éléments de circuits électriques et d'automatisme d'un équipement industriel.

Remettre en état ou réaliser un échange fonctionnellement équivalent des éléments de circuits pneumatiques d'un équipement industriel.

2. Réparer les éléments mécaniques et hydrauliques d'un équipement industriel

Remettre en état ou réaliser un échange fonctionnellement équivalent d'un mécanisme d'un équipement industriel.

Remettre en état ou réaliser un échange fonctionnellement équivalent des éléments de circuits hydrauliques d'un équipement industriel.

3. Diagnostiquer une défaillance et mettre en service un équipement industriel automatisé

Diagnostiquer une défaillance sur un équipement industriel automatisé.

Mettre en service un équipement industriel.

4. Effectuer la maintenance préventive d'équipements industriels et réaliser des améliorations à partir de propositions argumentées

Rédiger et renseigner les documents opérationnels de maintenance.

Mettre en œuvre les opérations courantes de maintenance préventive d'équipements industriels.

Proposer des actions d'amélioration continue sur un équipement industriel.

Réaliser une amélioration ou une modification technique sur un équipement industriel.

### **Modalités d'évaluation :**

## BLOCS DE COMPÉTENCES

N° et intitulé du bloc	Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>RNCP211BC01</p> <p>Réparer les éléments électrotechniques et pneumatiques d'un équipement industriel</p>	<p>Remettre en état ou réaliser un échange fonctionnellement équivalent des éléments de circuits électriques et d'automatisme d'un équipement industriel.</p> <p>Remettre en état ou réaliser un échange fonctionnellement équivalent des éléments de circuits pneumatiques d'un équipement industriel.</p>	
<p>RNCP211BC02</p> <p>Réparer les éléments mécaniques et hydrauliques d'un équipement industriel</p>	<p>Remettre en état ou réaliser un échange fonctionnellement équivalent d'un mécanisme d'un équipement industriel.</p> <p>Remettre en état ou réaliser un échange fonctionnellement équivalent des éléments de circuits hydrauliques d'un équipement industriel.</p>	
<p>RNCP211BC03</p> <p>Diagnostiquer une défaillance et mettre en service un équipement industriel automatisé</p>	<p>Diagnostiquer une défaillance sur un équipement industriel automatisé.</p> <p>Mettre en service un équipement industriel.</p>	
<p>RNCP211BC04</p> <p>Effectuer la maintenance préventive d'équipements industriels et réaliser des améliorations à partir de propositions argumentées</p>	<p>Rédiger et renseigner les documents opérationnels de maintenance.</p> <p>Mettre en œuvre les opérations courantes de maintenance préventive d'équipements industriels.</p> <p>Proposer des actions d'amélioration continue sur un équipement industriel.</p> <p>Réaliser une</p>	

amélioration ou une modification technique sur un équipement industriel.	
--	--

**Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence :**

## SECTEUR D'ACTIVITÉ ET TYPE D'EMPLOI

### Secteurs d'activités :

Entreprises de fabrication de biens en métallurgie, agroalimentaire, pharmaceutique, plasturgie, automobile, chimie. Entreprises de production d'énergie, de transport de personnes. Entreprises de services. Plateformes de distribution et grande distribution.

### Type d'emplois accessibles :

Technicien(ne) de maintenance industrielle, électromécanicien(ne) de maintenance industrielle, électricien(ne) ou mécanicien(ne) de maintenance industrielle.

### Code(s) ROME :

- I1304 - Installation et maintenance d"équipements industriels et d"exploitation
- I1309 - Maintenance électrique
- I1310 - Maintenance mécanique industrielle

### Références juridiques des réglementations d'activité :

Un titre d'habilitation électrique, conformément à la norme NF C 18-510, est attribué par l'employeur pour les activités du (de la) technicien(ne) de maintenance industrielle où le risque électrique est présent.

## VOIES D'ACCÈS

### Le cas échéant, prérequis à la validation des compétences :

### Validité des composantes acquises :

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	-
En contrat d'apprentissage	X		Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE -

			Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).
Après un parcours de formation continue	X		Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).
En contrat de professionnalisation	X		Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).
Par candidature individuelle		X	-
Par expérience	X		Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie	X	

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Polynésie française		X

### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES, CERTIFICATIONS OU HABILITATIONS

**Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : Non**

### BASE LÉGALE

**Référence au(x) texte(s) réglementaire(s) instaurant la certification :**

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	Code de l'éducation, notamment les articles L. 335-5, L. 335-6 et R. 335-13, R. 338-1 et R. 338-2 et suivants.

**Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :**

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	Arrêté du 31/07/2003 paru au JO du 09/08/2003 - Arrêté du 03/12/2015 paru au JO du 09/01/2016

**Référence autres (passerelles...) :**

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	Arrêté du 9 mars 2006 modifié relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministre chargé de l'emploi ; Arrêté du 8 décembre 2008 modifié relatif au règlement général des sessions de validation conduisant au titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.
-	Equivalences définies par arrêté avec les certifications suivantes :

**Date du premier Journal Officiel ou Bulletin Officiel :  
09-08-2003**

**POUR PLUS D'INFORMATIONS****Statistiques :****Lien internet vers le descriptif de la certification :**

Liste complète des organismes préparant à la certification

(<https://certifpro.francecompetences.fr/webapp/services/edition/exportPartenaireSp/14198/true>)

**Fiche au format antérieur au 01/01/2019**

(<https://certifpro.francecompetences.fr/webapp/services/enregistrementDroit/downloadAncFormat/14198>)